

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DeLaval Glue PU50

FS3053

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 878/2020)

Date de préparation 07-nov.-2016

Date de révision :
22-oct.-2024

Numéro de révision: 2.0

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit DeLaval Glue PU50

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Adhésifs

Utilisations déconseillées Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contacter le fabricant

c/o DeLaval International AB
PO BOX 39
147 21 Tumba
Sweden
Tel + 46 08-530 66 000
Email MSDS.EU@delaval.com

Fournisseur

France: DeLaval
Omega Parc Bat. 5
3 Bd Jean Moulin - CS40504
78997 Elancourt
France
Tel: (1) 3081 8002

Belgique/Luxembourg:
DeLaval N.V.
Industriepark-Drongen 10
9031 Gent
Belgium
Tel. +32 9 280 91 21

Suisse: DeLaval AG
Munchrutistrasse 2
6210 Sursee
Switzerland
Tel (41) 926 6611

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

France:
(33) 1 4005 4848

Belgique:
Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245

Luxembourg: par+ 352 8002 5500

Suisse:
(41) 44 251 51 51 (short number 145)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Non dangereux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément le règlement (CE) n° 1272/2008

Non dangereux

Mentions de danger spécifiques de l'UE EUH204 - Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique**Conseils de prudence**

P102 - Tenir hors de portée des enfants

2.3. Autres dangersCette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB) ($\geq 0.1\%$)Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT) ($\geq 0.1\%$)Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ($\geq 0.1\%$)**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.1. Substances**

Sans objet

3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	N° CE	% massique	Classification CLP	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M (aigu)	Facteur M (chronique)	Numéro d'enregistrement REACH
Xylenes (tous isomeres) 1330-20-7	215-535-7	2 - 5	Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 4 (H332) Skin Irrit. 2 (H315) Flam. Liq. 3 (H226)	-	-	-	01-2119488216-32
Titane(dioxyde de) 13463-67-7	236-675-5	< 2.5	/	-	-	-	01-2119489379-17
Glycidoxypropyltriméthoxysilane 2530-83-8	219-784-2	< 0.5	Eye dam. 1 (H318) Aquatic Chronic 3 (H412)	-	-	-	01-2119513212-58
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8	202-966-0	< 0.1	Acute Tox. 4 (H332) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Resp. Sens. 1 (H334) Skin Sens. 1 (H317) Carc. 2 (H351) STOT SE 3 (H335) STOT RE 2 (H373)	Eye Irrit. 2 : C $\geq$ 5% Resp. Sens. 1 : C $\geq$ 0.1% Skin Irrit. 2 : C $\geq$ 5% STOT SE 3 : C $\geq$ 5%	-	-	01-2119457014-47

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	CL50 par inhalation
Xylenes (tous isomeres) 1330-20-7	3500 mg/kg (Rat)	> 4350 mg/kg (Rabbit)	29.08 mg/L (Rat) 4h
Titane(dioxyde de) 13463-67-7	> 5000 mg/kg (Rat)	Aucune donnée disponible	> 6,82 mg/L
Glycidoxypropyltriméthoxysilane 2530-83-8	7.01 g/kg (Rat)	3,97 mL/kg (Rabbit)	> 5.3 mg/L (Rat) 4h
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8	2000 mg/kg (Rat)	Aucune donnée disponible	367 mg/m ³ (Rat) 4 h

Informations supplémentaires

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0.1\%$ (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours.

Contact oculaire	Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact avec la peau	Retirer les chaussures et vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau. Consulter immédiatement un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Ingestion	Consulter un médecin. Ne pas faire vomir sans avis médical.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
Effets retardés	Aucun(e) connu(e).
Effets d'une surexposition	Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin	Traiter les symptômes.
------------------	------------------------

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Dioxyde de carbone (CO ₂), Mousse, poudre sèche, Jet d'eau
Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques.
---	---

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection et précautions pour les pompiers	Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Refroidir les récipients/réservoirs au jet d'eau. Récupérer séparément l'eau d'extinction des incendies contaminée. Elle ne doit pas être rejetée à l'égout.
Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	Équipement de protection et précautions pour les pompiers (BS EN 469) (BS EN 659) (HO - A29 & A30) (BS EN 137)

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser un équipement de protection individuelle. Boucher les fuites si cela ne présente pas de danger. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Autres informations	Voir Section 12 pour plus d'informations
Conseils à destination des secouristes.	Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Absorber avec une matière absorbante inerte. Mettre en place une ventilation adaptée.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Section 12 pour plus d'informations

Équipement de protection individuel, voir section 8

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Manipulation**

Tenir à l'écart de chaleur/étincelles/flamme nue. - Ne pas fumer. Mettre en place une ventilation adaptée. Porter un équipement de protection individuel. Take measures to prevent the build up of electrostatic charge.

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Stockage**

Conserver dans le conteneur d'origine. Stocker dans un endroit frais/bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Conserver à l'écart des matières incompatibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**Scénario d'exposition**

Sans objet

Autres recommandations

Sans objet

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**

Nom chimique	UE	Autriche	Belgique	Bulgaria	Croatie
Xylenes (tous isomeres) 1330-20-7	STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m ³ TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m ³	STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m ³ TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m ³		STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m ³ TWA: 50 ppm TWA: 221.0 mg/m ³ K*	TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m ³ *
Titane(dioxyde de) 13463-67-7		STEL: 10 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10.0 mg/m ³ TWA: 1.0 mg/m ³	GVI: 10 (U) - 4 mg/m ³ (R)
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8		STEL: 0.01 ppm STEL: 0.1 mg/m ³ TWA: 0.005 ppm TWA: 0.05 mg/m ³			TWA: 0.02 mg/m ³ STEL: 0.07 mg/m ³
Nom chimique	Danemark	Estonie	Finlande	France	Allemagne
Xylenes (tous isomeres) 1330-20-7	TWA: 25 ppm TWA: 109 mg/m ³ Skin	TWA: 50 ppm TWA: 200 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 450 mg/m ³ A*	TWA: 50 ppm TWA: 220 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 440 mg/m ³ Skin	TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m ³	TWA: 50 ppm TWA: 220 mg/m ³ Peak: 100 ppm Peak: 440 mg/m ³
Titane(dioxyde de) 13463-67-7	TWA: 6 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³		TWA: 10 mg/m ³	TWA: 0.3 mg/m ³ Peak: 2.4 mg/m ³ Skin
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8	TWA: 0.005 ppm TWA: 0.05 mg/m ³	S+ TWA: 0.005 ppm TWA: 0.05 mg/m ³ STEL: 0.01 ppm STEL: 0.1 mg/m ³		TWA: 0.01 ppm TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.02 ppm STEL: 0.2 mg/m ³	TWA: 0.05 mg/m ³ Peak: 0.05 mg/m ³ Skin
Nom chimique	Hongrie	Irlande	Italie	Lettonie	Lituanie
Xylenes (tous isomeres) 1330-20-7	TWA: 221 mg/m ³ STEL: 442 mg/m ³ b*	TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m ³ Skin	TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m ³		O* TWA: 221 mg/m ³ TWA: 50 ppm STEL: 442 mg/m ³ STEL: 100 ppm
Titane(dioxyde de) 13463-67-7		TWA: 10 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³ STEL: 12 mg/m ³		AER: 10 mg/m ³ (8 stunden)	TWA: 5 mg/m ³
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8	TWA: 0.05 mg/m ³ sz+ STEL: 0.05 mg/m ³	TWA: 0.005 ppm STEL: 0.015 ppm			J+ TWA: 0.005 ppm TWA: 0.05 mg/m ³ Ceiling: 0.01 ppm

Ceiling: 0.1 mg/m ³					
Nom chimique	Pays-Bas	Norvège	Pologne	Portugal	Espagne
Xylenes (tous isomeres) 1330-20-7	Skin STEL: 442 mg/m ³ TWA: 210 mg/m ³	TWA: 25 ppm TWA: 108 mg/m ³ Skin	STEL: 200 mg/m ³ TWA: 100 mg/m ³	STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m ³ TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m ³	Skin STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m ³ TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m ³
Titane(dioxyde de) 13463-67-7		TWA: 5 mg/m ³	NDS: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8		TWA: 0.005 ppm TWA: 0.05 mg/m ³	STEL: 0.09 mg/m ³ TWA: 0.03 mg/m ³	TWA: 0.005 ppm	TWA: 0.005 ppm TWA: 0.052 mg/m ³
Nom chimique	Suède	Suisse	Royaume-Uni	Union européenne	
Xylenes (tous isomeres) 1330-20-7	LLV: 50 ppm/221 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m ³	Skin STEL: 100 ppm STEL: 440 mg/m ³ TWA: 50 ppm TWA: 220 mg/m ³	STEL: 100 ppm TWA: 220 mg/m ³ STEL: 441 mg/m ³ TWA: 50 ppm Skin		
Titane(dioxyde de) 13463-67-7	NGV: 5 mg/m ³	MAK: 3 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³		
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8	LLV: 0.002 ppm - 0.03 mg/m ³ CLV: 0.005 ppm - 0.05 mg/m ³	Skin STEL: 0.02 mg/m ³ TWA: 0.02 mg/m ³			

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques**

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux

Lunettes de protection. (EN 166).

Protection de la peau

Porter des gants/des vêtements de protection. (ISO 20344). (EU 2016/425).

Protection des mains

Gants (EN 374)

Protection respiratoire

En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants. Type A (1, 2, 3).

(EN 137). (EN 138). (EN 529).

Éviter le rejet dans l'environnement.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique

Pâte

Aspect

Blanc

Odeur

Caractéristique

Seuil olfactif

Aucune information disponible

Propriété

Point/intervalle de fusion

Valeurs

Aucune information disponible

Point/intervalle d'ébullition

Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz)

Aucune donnée disponible

Limite supérieure d'inflammabilité:

Aucune donnée disponible

Limite supérieure d'explosivité

Aucune donnée disponible

Limite inférieure d'inflammabilité

Aucune donnée disponible

Limite inférieure d'explosivité

Aucune donnée disponible

Point d'éclair

Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammabilité

Aucune donnée disponible

Température de décomposition

Aucune donnée disponible

pH

Aucune donnée disponible

Viscosité cinématique

Aucune donnée disponible

Hydrosolubilité

Aucune donnée disponible

Solubilité dans d'autres solvants

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage : n-octanol/eau
Pression de vapeur
Densité
Densité relative
Densité de vapeur
Caractéristiques des particules

Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
1.05 - 1.10 g/cm³
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Sans objet

9.2. Autres informations

Viscosité

Aucune donnée disponible

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses

aucun dans les conditions normales d'utilisation. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4. Conditions à éviter

Tenir hors de portée des enfants.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles

Agents comburants forts, Acides forts, Acide nitrique, perchlorates, (xylene), , alcools, Amines, Ammoniac, Hydroxyde de sodium, Acides, Eau, Bases, (diphenylmethane-4,4'-diisocyanate)

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. Oxyde nitrique. Oxydes de carbone. Cyanure d'hydrogène. (diphenylmethane-4,4'-diisocyanate).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Inhalation

Aucune information disponible.

Contact oculaire

Aucune information disponible.

Contact avec la peau

Aucune information disponible.

Ingestion

Aucune information disponible.

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Xylenes (tous isomeres)	3500 mg/kg (Rat)	> 4350 mg/kg (Rabbit)	29.08 mg/L (Rat) 4h
Titane(dioxyde de)	> 5000 mg/kg (Rat)	Aucune donnée disponible	> 6,82 mg/L
Glycidoxypropyltriméthoxysilane	7.01 g/kg (Rat)	3,97 mL/kg (Rabbit)	> 5.3 mg/L (Rat) 4h
4,4-Diisocyanate de diphenylméthane	2000 mg/kg (Rat)	Aucune donnée disponible	367 mg/m ³ (Rat) 4h

Corrosion/irritation cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Ce produit contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Mutagénicité sur les cellules germinales	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Cancérogénicité	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Nom chimique	EU Annex I Carcinogen Information	UK
Titane(dioxyde de)	Carc. 2	
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane	Carc. 2	
Toxicité pour la reproduction	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
STOT - exposition unique	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
STOT - exposition répétée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Danger par aspiration	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

- 11.2. Informations sur les autres dangers**
- 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes**
- Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.
- 11.2.2. Autres informations**
- Aucun(e)

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- 12.1. Toxicité**
- Effets d'écotoxicité Ne permettez pas d'entrer dans l'approvisionnement en eau potable, eaux usées, ou le sol.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Microtox	Daphnie
Xylenes (tous isomeres)		13.1 - 16.5: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 flow-through 13.5 - 17.3: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 2.661 - 4.093: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static 23.53 - 29.97: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 30.26 - 40.75: 96 h Poecilia reticulata mg/L LC50 static 7.711 - 9.591: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 13.4: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 19: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 780: 96 h Cyprinus carpio mg/L LC50 semi-static 780: 96 h Cyprinus carpio mg/L LC50	EC50 = 0.0084 mg/L 24 h	0.6: 48 h Gammarus lacustris mg/L LC50 3.82: 48 h water flea mg/L EC50
Glycidoxypropyltriméthoxysilane		55: 96 h Cyprinus		

		carpio mg/L LC50 semi-static		
--	--	---------------------------------	--	--

12.2. Persistance et dégradabilité

diphenylmethane-4,4'-diisocyanate N'est pas facilement biodégradable
xylene Facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

xylene BCF: 25.9

Nom chimique	Coefficient de partage
Xylenes (tous isomeres)	2.77 - 3.15
4,4-Diisocyanate de diphenylméthane	4.51

12.4. Mobilité dans le sol

xylene. Coefficient de partage. 2.73 (soil/water).

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT) ($\geq 0.1\%$). Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB) ($\geq 0.1\%$).

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ($\geq 0.1\%$).

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés Éliminer conformément aux réglementations locales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Maritime transport in bulk according to IMO instruments	Aucune information disponible

ADR/RID

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

IATA/ICAO

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classification allemande WGK 2

Législations de l'UE

Reg.1907/2006 (REACH)

Reg. 878/2020 amending REACH Annex II

Reg.1272/2008 on classification, packaging and labeling of substances and mixtures

Reg. 2018/1480/CE (ATP 13 CLP)

Dir. 98/24/CE

Dir. 2000/39/CE (OEL)

Dir. 2008/98/EC (on waste)

Reg. 649/2012/CE (PIC)

Inventaires internationaux

EINECS/ELINCS All components are listed or exempted

Légende

EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H312 - Nocif par contact cutané

H332 - Nocif par inhalation

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H351 - Susceptible de provoquer le cancer

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Légende des abréviations et des acronymes

Flam. Liq.: Flammable liquid

Acute tox : Acute toxicity

Skin Irrit. : Skin irritation

Eye Dam. : Eye Damage

Skin Sens. - Skin sensitisation

Resp. Sens.: Respiratory sensitisation

Carc. : Carcinogenicity

STOT SE - Specific target organ toxicity - Single Exposure

STOT RE - Specific target organ toxicity - Repeated Exposure

Aquatic Chronic - Aquatic Chronic Toxicity

PBT: Persistent, bioaccumulative and toxic substance

vPvB: Very persistent and very bioaccumulative substance

ADR/RID: European agreement concerning the international carriage of dangerous goods by road/Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail

IMDG/IMO: International maritime dangerous goods/International maritime organization

IATA/ICAO: International air transport association/Technical instructions for safe transport of dangerous goods by air

DNEL: Derived no effect level

PNEC: predicted no effect concentration

EINECS: European Inventory of Existing Commercial chemical Substances)

LD50: the exposure concentration of a toxic substance lethal to half of the test animals

LC50: Lethal concentration to 50 % of a test population

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La classification des risques pour la santé humaine, physiques et chimiques et des dangers environnementaux a été dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et, le cas échéant, de données d'essai.

Principales références de la littérature et sources de données

www.ChemADVISOR.com/

Date de préparation 07-nov.-2016

Date de révision : 22-oct.-2024

Numéro de révision: 2.0

Remarque sur la révision:

Motif de la révision Section de mise à jour : 2, 3, 11

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité